

CROSS INTERNATIONAL HYERES MEDITERRANEE

16 DECEMBRE 2018

Art. 1 PRESENTATION

- CREASPORTS ORGANISATION organise dans le cadre des Hyères Running Days le CROSS INTERNATIONAL HYERES MEDITERRANEE

Le Club support FFA est: 083080 CREASPORTS ORGANISATION

- Les épreuves se déroulent selon les règlements de la FFA. LABEL CROSS NATIONAL 2018

Courez pour la bonne cause :

Nous sommes en collaboration avec une association, votre engagement sera reversé au profit d'une association caritative partenaire.

Alors venez nombreux partager ce moment fort de notre organisation.

Art. 2 LIEU

Toutes les courses se déroulent sur l'hippodrome de HYERES

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement.

Art. 3 ASSURANCE

- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Art. 4 SECURITE

- Les parcours sont protégés par des « signaleurs ».
- Le service médical est assuré par un médecin et des secouristes.
- Le médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art. 5 RESPONSABILITE

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) licenciés(es) et non licencié(es).
- Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée.
- Des contrôles peuvent être effectués durant les épreuves afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité des courses.
- La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence FFA, FFTRI en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course pédestre en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition ». Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course (voir Art.6 pour précisions). Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte. Tout coureur (se) participe aux épreuves sous sa propre et exclusive responsabilité.
- Tout engagement est personnel. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, est tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- De même les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu à ou provoqué par toute personne non inscrite, courant avec un dossard qu'elle s'est procuré frauduleusement.

Art. 6 MODALITES D'INSCRIPTIONS

- FRAIS D'INSCRIPTIONS :

Athlètes possédant une licence FFA :

Tarifs Inscriptions individuelles: Les engagements de toutes les distances cross sont gratuits pour les licenciés jusqu'au 9 décembre 2018. A partir de cette date les inscriptions seront facturées 5€/concurrent licencié.

CROSS- Inscriptions Clubs FFA : Les clubs voulant participer devront le faire via le site de la ligue PACA d'athlétisme rubrique engagements compétitions avant le 9/12/18.

Nous demandons une participation de 35€ par club (à partir de 10 engagés) cette somme sera reversée à une association caritative partenaire. Le chèque sera demandé au moment de la distribution des dossards.

Nous souhaitons anticiper au plus vite la préparation des dossards, merci de valider vos inscriptions le plus rapidement possible.

Athlètes non licenciés :

Les athlètes non licenciés voulant participer devront remplir le faire sur le site internet "[inscriptions Cross non licenciés](#)".

Sur le site internet le sportif.com (Cross international Hyères Méditerranée)

10€ à partir de la catégorie des seniors et masters, 5€ pour les enfants jusqu'au 09/12/18 après cette date le tarif d'inscription sera de 15€ pour toutes les catégories.

Attention le certificat médical (apte à la pratique de la course pédestre en compétition datant de moins d'un an le jour de la course) vous sera demandé en PJ au moment de l'inscription par internet ou la copie sera demandée au retrait du dossard.

(Pas de certificat = pas de dossard)

Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS

- Le retrait des dossards se fera le jour de la course

Art. 8 REGLEMENTATION

- Le jury est sous l'autorité d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel.
- Les concurrents doivent être à la disposition du starter 5 minutes avant l'horaire annoncé. Le juge arbitre et le starter se réservent le droit de faire partir une course avant l'arrivée de tous les participants de la course précédente.
- Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.
- SPRINT CROSS: L'épreuve se déroule en clôture du programme cross. Equipes de quatre concurrents, effectuant une boucle de 500m chacun. Passages de relais spectaculaires devant la tribune principale, ambiance assurée.
Inscriptions: crosshyeres@srf.fr

CROSS DES UNIFORMES TEGO : organisation et règlement conforme au règlement de FFA et Fédération du Sport Militaire Attention deux courses au programme, cross court et cross long. Cette course servira de support au championnat de France de Cross de la Marine. Epreuves ouvertes aux hommes et aux femmes de la Marine, Armée de Terre, Aviation, Gendarmerie, Police et Pompiers.

Centralisez les engagements par régiments.

Art. 9 RECOMPENSES

- Les 3 premiers à l'arrivée de toutes les courses recevront un lot de nos partenaires ainsi que la première équipe sauf la course N°1 MASTER ou seul les trois premiers de chaque catégories seront récompensés. Pas de Cumul

CONCERNANT LE CLASSEMENT PAR EQUIPE, les quatre premiers licenciés d'un même club seront comptabilisés. Le classement prendra en compte les mutés et/ou étrangers sans en limiter le nombre. La première équipe de chaque catégorie sera récompensée.

- PRIMES CROSS DES AS:

Les 3 premiers hommes et femmes de la course de AS recevront une prime.

La grille des primes est la suivante : 600/400/200€ Homme et Femme identique.

- CHALLENGE CLUB FFA "JO SEMPERE" :

BONS d'ACHATS : 200/150/100€ pour les 3 clubs FFA les plus représentés.

Bons d'achats valables au magasin Terre de Running

Art. 10 contrôle ANTI DOPAGE

Tout concurrent, licencié FFA ou non licencié, peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle anti-dopage, conformément à la législation française («Code du sport»).

Art. 11 IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés au CROSS INTERNATIONAL HYERES MEDITERRANEE, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 12 DONNEES PERSONELLES

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible numéro de course et de dossard.

Art. 13 CLASSEMENTS

- Les classements individuels et par équipe sont portés à la connaissance des participants par affichage sur le terrain après chaque épreuve et envoyés à la FFA.
- Les réclamations sont reçues par le juge arbitre, dans un délai maximum de 30 minutes après cet affichage.
- Les résultats paraissent également dans l'édition Var matin du lundi 17 décembre et sont mis en ligne sur le site Internet : hyeresrunningdays.com

L'affichage se fera sur le site quelques minutes après les arrivées des courses.

Art. 14 ANIMATIONS

ANIMATION ECOLE D'ATHLETISME (Eveil):

Cette animation ne fera pas l'objet d'un chronométrage, il n'y aura aucun classement individuel seul un classement par équipe sera établi. (Equipe de 4 athlètes)

Art. 15 ENGAGEMENTS

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.